

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 Juillet 2011

Date de convocation : 20 Juillet 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : - BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique - CUDON Françoise - FITAMANT Georges -HERVET Claude - JEHANNO Claude – LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel – LE NAOUR Elise - PERRON Françoise – RICHARD Magali - ROLLIN Philippe
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

CORNE André qui donne pouvoir à COLAS Roger
GAUBERT Louis qui donne pouvoir à LE GOFF Bernard
ARGOUARC'H Frédérique qui donne pouvoir à RICHARD Magali

Absents :

LE NIGEN Michel – ROBET Jean-Noël

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2011
2. Projet schéma départemental de coopération intercommunale
3. Mise à disposition du personnel communal pour accompagnement car scolaire
4. Questions diverses

M. Le Maire demande l'inscription des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation de 3 installations d'assainissement non collectif situées dans le périmètre de protection du captage de Lost Ar Roc'h
- Travaux d'aménagement du terrain sportif multi-fonctions en surface synthétique : résultat de la consultation
- Contrat unique d'insertion C.A.E aux services techniques

Accord du Conseil Municipal

1 Approbation compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2011

Le compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2011 est adopté à l'unanimité.

2 Projet départemental de coopération intercommunale

(affiché en Mairie le 29.07.2011- visé par la Préfecture le 29.07.2011)

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté par le préfet à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Par courrier reçu le 30 Avril 2011, conformément à l'article 35 de la Loi, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, dans un délai de 3 mois, sur les propositions touchant directement la commune de TREMEVEN.

Le projet de schéma, accompagné des avis des collectivités sera ensuite soumis à consultation de la CDCI. Il sera arrêté définitivement avant le 31/12 2011.

1) SIMIF (Syndicat Informatique du Finistère)

Le projet prévoit la dissolution du Syndicat Informatique du Finistère (SIMIF) considérant que l'évolution du secteur informatique ne justifie plus aujourd'hui les services d'un syndicat départemental. Il propose que les intercommunalités à fiscalité propre assurent des prestations dans ce domaine, soit par voie statutaire, soit par voie conventionnelle de mise à disposition de services au profit de leurs membres.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la mutualisation des prestations offertes aux petites collectivités apportent des avantages importants à savoir : l'accès à des tarifs négociés et modérés pour l'achat de logiciels, la maintenance, l'assistance et la formation du personnel des collectivités.

Ces coûts, en cas de dissolution des syndicats, connaîtraient automatiquement une augmentation importante, chaque collectivité étant amené à se rapprocher de prestataires privés.

De plus, il convient de prêter une attention toute particulière aux conséquences de l'éventuelle dissolution du SIMIF, syndicat intercommunal, avec le risque que cela conduise à un transfert des compétences actuellement exercées soit vers les communes, ce qui ne va pas dans le sens de la loi RCT soit vers des EPCI à fiscalité propre qui ne souhaitent pas en prendre la responsabilité.

- ***A l'unanimité, émet un avis défavorable à la dissolution du Syndicat d'Informatique du Finistère.***

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE QUIMPERLE

Le projet prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé au plus tard le 31 décembre 2013 et la modification du périmètre du SDEF, le 31 Décembre 2013 au plus tard, par l'intégration au SDEF des communes membres des syndicats primaires d'électrification.

Considérant que l'échelle départementale semble la plus pertinente pour rassembler au sein du SDEF l'ensemble de l'activité des syndicats locaux,

- **Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (M. CAUDAN, F PERRON, B LE GOFF) émet un avis favorable à**
 - la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé au plus tard le 31 Décembre 2013
 - L'intégration au SDEF de la commune de TREMEVEN.

3) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX COMMUNAUX (SITC)

Le projet prévoit la fusion des Syndicats Intercommunaux de travaux communaux de Quimperlé, Rosporden et Scaër.

Le Conseil Municipal, Considérant

- que le périmètre ainsi établi est trop étendu : il irait de la banlieue de Quimper (Ergué gabéric) à Rédéné (limite du Morbihan), laissant de côté Concarneau et Tregunc ;
 - Que lesdits syndicats apportent une réponse de proximité essentielle après des communes, et qu'il ne convient pas de remettre en cause leur existence
- **A l'unanimité, émet un avis défavorable à** la fusion des trois Syndicats Intercommunaux de travaux communaux de QUIMPERLE, ROSPORDEN et SCAER

4) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES (SITER) ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

5)

Le projet propose :

- L'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, par les communautés de communes sur leurs territoires respectifs pour fin 2012
- La prise en charge de la compétence assainissement par ces EPCI avant le 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la COCOPAQ n'a pas l'intention d'exercer la compétence de l'assainissement collectif et que les élus ne souhaitent pas son rattachement à la communauté,

- **A l'unanimité, émet un avis défavorable à la dissolution du Syndicat intercommunal de traitement des eaux résiduaires (SITER)**

Considérant que la COCOPAQ poursuit sa réflexion visant à acquérir la compétence de gestion du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) au 1^{er} Janvier 2012,

- **A l'unanimité, émet un avis favorable à la prise en charge de la compétence Assainissement non collectif par la COCOPAQ au 1^{er} Janvier 2012**

Commentaires :

M. Le Maire déplore la méthode autoritaire imposée par cette loi de 2010 Les élus de terrain ont le sentiment d'une méthode expéditive.

Claude Hervet, vice-président du SITC précise que lors de l'assemblée générale du 26 Juillet, l'assemblée a rejeté le projet de fusion des 3 syndicats.

Bernard LE GOFF, vice-président au SITER précise que la prise en charge du SPANC par la COCOPAQ est à l'étude depuis plusieurs mois. Cette décision va donc dans le sens du projet de SDCI

Robert BELLEGUIC précise que la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé et l'intégration au SDEF de la commune de TREMEVEN sont en cours depuis 2 ans. Claude JEHANNO Vice-président du SIE signale que s'il n'y a pas dissolution du SIE les subventions pourraient être supprimées.

3 Mise à disposition du personnel pour accompagnement car scolaire

(affiché en Mairie le 29.07.2011- visé par la Préfecture le29.07.2011)

A la rentrée scolaire de septembre le transport scolaire devient compétence communautaire et sera assuré par BUSPAQ.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la mise à disposition d'un agent communal pour l'accompagnement au transport scolaire des élèves maternelles.

La Commune pourra bénéficier d'une subvention de la COCOPAQ d'un montant annuel de 3811 € par accompagnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 Voix pour et 1 contre (Louis GAUBERT) émet un avis favorable à la mise à disposition d'un accompagnateur dans le service de transport scolaire et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la COCOPAQ.

4 Maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation de 3 installations d'assainissement non collectif situées dans le périmètre de protection du captage de Lost Ar Roc'h

(affiché en Mairie le 29.07.2011- visé par la Préfecture le29.07.2011)

Par délibération du 1^{er} Février 2011 le Conseil Municipal a décider de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de trois installations d'assainissement non collectif situées dans le périmètre B de protection du captage de Lost ar roc'h

Deux bureaux d'étude ont répondu à la consultation

- B3E de Quimper
- SOBRETEC de BREST

M. Le maire propose de retenir le bureau d'étude B3E de Quimper pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4000 € HT, soit 4 784 € TTC

L'étude peut être financée par

- Le Conseil Général du Finistère à hauteur de 20 %
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 30%
- Le solde sera financé par les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire :

- A signer le marché de maîtrise d'œuvre
- A solliciter les subventions auprès du Conseil général du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

5 Travaux d'aménagement du terrain sportif multi-fonctions en surface synthétique : résultat de la consultation

(affiché en Mairie le 29.07.2011- visé par la Préfecture le 29.07.2011)

Une consultation a été lancée concernant les travaux d'aménagement du terrain sportif multi-fonctions en surface synthétique.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse des offres, la Société MECO a été retenue pour un montant de 30 900 € HT, soit 36 956.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, prend acte du choix de la commission d'appel d'offres.

Monique CAUDAN était défavorable à cette opération mais considérant qu'après la pause du synthétique l'usage « multifonction » sera maintenu, et que les prévisions budgétaires sont respectées elle approuve l'investissement.

6. Contrat unique d'insertion CAE aux services techniques

(affiché en Mairie le 29.07.2011- visé par la Préfecture le 29.07.2011)

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune de TREMEVEN, pour exercer les fonctions de Adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} Octobre 2011 renouvelable dans la limite de 12 mois sous réserve notamment du renouvellement de la convention « contrat unique d'insertion »

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale sur la base de 20H/Semaine.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de Adjoint technique territorial aux services techniques à **temps complet** à raison de 35h / semaine pour une durée de 6 mois

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2010-25 du 20/12/2010 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2011,

Vu l'arrêté Préfectoral du 28/10/2010 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les CAE et CIE du contrat unique d'insertion,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : Par 15 Voix pour et 2 abstentions (Elise LE NAOUR et Robert BELLEGUIC)

Commentaire : Elise LE NAOUR n'est pas favorable à ces cumuls de contrats d'insertion et trouve dommage qu'il n'y ait pas d'embauche statutaire à l'issue des CAE.

Robert BELLEGUIC souhaite également un recrutement statutaire.

Le maire répond qu'il est effectivement prévu de recruter un responsable aux services techniques, mais pas avant 2012.

Le Maire

La secrétaire

Les membres du
Conseil Municipal